



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 1 JUILLET 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSÉN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;
Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;

7.5. OBJET : Zone de secours "N.A.G.E." – Prise de connaissance et approbation du compte 2023

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1124-40, §1^{er}, 3^o, L1321-1 et L3221-5 ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, spécialement ses articles 40, 44, 45, 63, 88, 90, 143 et 147 portant sur les dispositions s'appliquant aux comptes annuels ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et ses diverses dispositions relatives à la tenue de la comptabilité ;

Vu le compte 2023 de la Zone de secours "N.A.G.E.", dressé par Monsieur Jean-Sébastien DETRY, Comptable spécial, arrêté par le Conseil de la Zone de secours NAGE du 16 avril 2024 et réceptionné par la Ville le 30 avril 2024 ;

Attendu que ce document présente un résultat du compte budgétaire ordinaire 2023 en équilibre ;

Vu l'avis de légalité numéro 2024/48 rendu le 4 juin 2024 par Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière, dans les termes suivants : « *Le dossier établi par Monsieur Didier GOSSET, comptable à la DSF, ne présente aucune objection à l'approbation du compte 2023 de la Zone « N.A.G.E. » par votre assemblée. Nous proposons à votre assemblée d'approuver le compte 2023 de la Zone de secours "N.A.G.E." tel qu'arrêté par le Conseil de la Zone en sa séance du 16 avril 2024.* » ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique ;

DÉCIDE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er}

D'approuver le compte de l'exercice 2023 de la Zone de secours N.A.G.E.

L'avis de légalité numéro 2024/48 donné le 4 juin 2024 par Madame la Directrice financière fait partie intégrante de la présente délibération ; il sera reproduit à la suite dans le registre des procès-verbaux.

Article 2

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise :

- à la Zone de secours "N.A.G.E." ;
- à Monsieur le Gouverneur de la Province de NAMUR pour approbation.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général adjoint,

Le Président,

Pascal TERWAGNE

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,


Pascal TERWAGNE




Claude EERDEKENS